

BULSAC

Bulletin ^{des} Sociétés anciennes et contemporaines

Siège et secrétariat :

680, avenue du Président Léon Mba

Institut de Recherche en
Sciences Humaines (IRSH)

Libreville (Gabon)

ISSN 2958-8170

Numéro 7, juin 2023



Des « coupeurs de routes » à la naissance et à l'installation des rébellions armées en RCA de 2003 à 2006, p. 5

Les objectifs de la COP 21 et l'inaction effective du Gabon à promouvoir les énergies renouvelables dans le mix électrique (2015-2021), p. 8

La société civile et l'environnement post-uranium à Mounana : un militantisme expert au service de la vérité (2009-2010), p. 12

Cartographie des sites archéologiques découverts par les étudiants de l'université Omar Bongo (1984-2010), p. 16

Histoire, Archéologie et Sciences connexes

2023

BULSAC (Bulletin des Sociétés Anciennes et Contemporaines)

ISSN 2958-8170 (print)

Département Études des Sociétés Anciennes et Contemporaines (DESAC)

Institut de Recherche en Sciences Humaines (IRSH)

Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CENAREST/Gabon)

Le BULSAC (Bulletin des Sociétés Anciennes et Contemporaines) est un outil de communication et d'échanges au sein et en dehors du Département Études des Sociétés Anciennes et Contemporaines de l'Institut de Recherche en Sciences Humaines.

Ce bulletin a pour but de valoriser et de promouvoir les travaux et les publications en histoire, en archéologie et dans les sciences connexes. Ces travaux et publications paraissent sous forme de fiches techniques, de comptes rendus de lecture, d'annonces d'événements scientifiques, de résumés d'interventions scientifiques dans les colloques ou congrès, de résumés de nouvelles avancées scientifiques, etc.

Le Bulletin paraît au rythme d'un numéro par semestre.

Comité éditorial :

Dr Robert Edgard Ndong, Chargé de recherche (CAMES)

Dr Martial Matoumba, Chargé de recherche (CAMES)

Dr Judicaël Etsila, Maître de recherche (CAMES)

Dr Lucien Manokou, Chargé de recherche (CAMES)

Dr Fabrice Nfoule Mba, Maître de recherche (CAMES)

Dr Fred-Paulin Abessolo Mewono, Chargé de recherche (CAMES)

Dr Hervé Essono Mezui, Chargé de recherche (CAMES)

Dr Eric Damien Biyoghe Bi Ella, Maître de recherche (CAMES)

Dr Stéphane William Mehyong, Chargé de recherche (CAMES)

Dre Olive Pulchérie Itoumba, Chargée de recherche (CAMES)

Directeur de publication :

Dr Lucien Manokou, Chargé de recherche (CAMES),

Chef du Département Études des Sociétés Anciennes et Contemporaines (DESAC)

Coordination scientifique et secrétariat de rédaction du BULSAC :

Dr Martial Matoumba

Dr Robert Edgard Ndong

Dr Judicaël Etsila

Site internet et e-mail du BULSAC :

<https://bulsac.com> (ISSN : 2958-8189 - online)

bulsac.irshgabon@gmail.com

Nom et adresse de l'éditeur :

Département Études des Sociétés Anciennes et Contemporaines (DESAC),

680, avenue du Président Léon Mba, Institut de Recherche en Sciences Humaines (IRSH)

Libreville (Gabon)

Conception et réalisation du bulletin :

Dr Martial Matoumba

Les textes publiés dans ce bulletin le sont sous la responsabilité de leurs auteurs.

Sommaire

Dr André ADJO

Des «coupeurs de routes» à la naissance et à l'installation des rébellions armées en RCA de 2003 à 2006.....5

Dr Stéphane William MEHYONG

Les objectifs de la COP 21 et l'inaction effective du Gabon à promouvoir les énergies renouvelables dans le mix électrique (2015-2021).....8

Dr Robert Edgard NDONG

La société civile et l'environnement post-uranium à Mounana : un militantisme expert au service de la vérité (2009-2010).....12

Dr Martial MATOUMBA

Cartographie des sites archéologiques découverts par les étudiants de l'université Omar Bongo (1984-2010).....16

Des « coupeurs de routes » à la naissance et à l'installation des rébellions armées en RCA de 2003 à 2006

Dr André ADJO
Chargé de recherche
Membre du Groupe d'Études politiques et de Défense
(GREPOD)

La problématique de la désarticulation du territoire centrafricain s'explique par une conjoncture sécuritaire dont la dégradation progressive est passée par plusieurs phases. Après les mutineries d'une section de l'armée centrafricaine au cours de l'année 1996 (A. Ratanga, A. Adjo : 2021), ce pays a connu le développement et l'arrivée à Bangui d'une rébellion armée qui a porté François Bozizé au pouvoir en mars 2003. Après cette date, l'instabilité du pays s'est poursuivie avec une insécurité qui a pris des formes différentes et qui a finalement débouché sur la naissance, l'installation et la profusion des mouvements rebelles en République centrafricaine au cours de l'année 2006. Cette réflexion, qui s'intéresse à la période entre 2003 et 2006, retrace les différents niveaux d'insécurité qui ont finalement abouti à la naissance, l'installation et à la multiplication des rébellions armées en RCA. Au-delà de cet effort de restitution historique, la présente contribution entend montrer les défis inhérents à la construction de l'État centrafricain dont la légitimité est profondément contestée par des organisations criminelles qui lui disputent l'exercice du monopole étatique sur toute l'étendue du territoire depuis plus d'une vingtaine d'années. Quelles sont les différentes phases qui ont conduit à la naissance et la "démocratisation" des rébellions armées en RCA? Nous allons montrer comment l'arrivée de François Bozize au pouvoir, par le biais d'une rébellion armée, a ouvert la voie à la diffusion de plusieurs formes d'insécurité (I) et, plus tard, entraîné la naissance, la multiplication et l'installation d'autres rébellions armées devenues, depuis lors, une norme dans le paysage sécuritaire et étatique de la RCA (II).

1. La généralisation de l'insécurité : des « Libérateurs » aux *Zaraguinas*

1.1. Les « ex-libérateurs » : l'insécurité générée par les nouveaux maîtres de Bangui

Lorsque «Parfait Mbaye, porte-parole du général Bozizé fait savoir au peuple centrafricain que le Général Bozizé s'autoproclame "Président de la République"» (B. Ratanga, A. Adjo, 2021, p. 200) le 16 mars 2003, l'histoire centrafricaine vient d'ouvrir la voie à une généralisation de l'insécurité qui va durablement affecter la stabilité de la RCA. Les «Libérateurs», nom donné à ce mouvement rebelle qui s'est

emparé du pouvoir en mars 2003, vont paradoxalement alimenter une sécurité dans la ville de Bangui. À ce propos, l'ONU note d'ailleurs que «des exactions et exécutions sommaires imputables aux forces de l'ordre, ainsi que des actes de braquage et de vol à mains armées, ont continué d'être perpétrés, notamment dans la capitale»¹ durant les mois qui ont suivi leur installation au pouvoir. Les sources onusiennes ajoutent que «la situation ne semble guère meilleure à l'intérieur du pays, où les autorités administratives sont toujours absentes et des embuscades et autres activités des coupeurs de route sont signalées sur les principaux axes. La recrudescence de l'insécurité est favorisée par la prolifération d'armes et la paupérisation des populations.»² Un épisode, particulièrement parlant, illustre la capacité de nuisance des «ex-libérateurs». En effet, un événement survenu «[...] au mois d'avril 2004, a mis le régime [de François Bozizé] à rudes épreuves. Les manifestants revendiquaient les " primes promises" moyennant leur appui à la rébellion qui a permis de renverser le régime en place le 15 mars 2003. En échange de ces " primes" et de laissez-passer [...], les ex-libérateurs devaient rejoindre la vie civile et reprendre leurs anciennes activités. [...] La manifestation a donné lieu à de violents affrontements avec les forces régulières appuyées par celles de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), faisant 10 morts et une quinzaine de blessés.»³ En dépit du règlement de ce problème par le Général Bozizé, en collaboration avec le Représentant du Secrétaire général de l'ONU en République centrafricaine, l'Ambassadeur du Tchad, le Commandant de la FOMUC, les pays voisins, etc., il était «[...] à craindre que leur départ de Bangui vers leurs lieux d'origine ou de provenance ne contribue à intensifier le phénomène des coupeurs de route dans l'arrière-pays».⁴ Ce contexte devait ouvrir la voie à une conjoncture sécuritaire encore plus défavorable pour le pays.

2. 1. La profusion des *Zaraguinas*

En fin d'année 2004, les autorités onusiennes vont noter une dégradation de la sécurité à l'intérieur du territoire centrafricain du fait de la présence des *Zaraguinas*, c'est dire les coupeurs de routes. Un rapport du Représentant du Secrétaire Général des Nations unies en République centrafricaine rappelait que «Les coupeurs de route ou *Zaraguinas* ont poursuivi leurs activités de « bandits de grand chemin » sur les populations civiles, en dépit du déploiement, dans les zones affectées par ce phénomène, d'éléments des forces de défense et de sécurité appuyés par

1. Paragraphe 10, Document des Nations unies, S/2004/1012, 23 décembre 2004.

2. Paragraphe 12, Document des Nations unies, S/2003/1209 du 29 décembre 2003.

3. Paragraphe 13, Document des Nations unies, S/2004/496 du 6 juin 2004.

4. *Idem*, paragraphe 14.

la Force multinationale de la CEMAC»⁵. Une observation même légère montre que cette insécurité était alimentée par ceux qui avaient été incorporés dans le mouvement rebelle qui a porté François Bozizé au pouvoir. En juin 2004, le lien entre les «ex-libérateurs» et les coupeurs de route est établi par les observateurs. Comme le note un rapport onusien, l'insécurité qui se manifestait dans les provinces était causée par «[...] des coupeurs de route, des voleurs de bétail et de certains éléments incontrôlés, en particulier les « ex-libérateurs », qui ont assisté militairement le général Bozizé lors du coup d'État du 15 mars 2003»⁶.

De façon progressive, une mutation de l'insécurité va se faire en RCA au cours de l'année 2005. À côté des *Zaraguinas* on va voir apparaître de véritables groupes armés qui se livreront à des attaques de plus en plus régulières surtout dans les régions septentrionales du pays. Ainsi, «ces attaques [...] relèvent pour la plupart du banditisme économique et visent en priorité les populations rurales d'éleveurs, du fait de leur cheptel, et les transporteurs commerciaux ou les collecteurs de diamants. Ils [les groupes armés] tendent des embuscades et n'hésitent pas, lors des attaques de villages, de hameaux isolés ou de convois routiers, à enlever les enfants d'éleveurs ou de notables contre de fortes rançons. Ces attaques génèrent des déplacements de population vers les grandes agglomérations centrafricaines, à l'instar de Bouar (environ 800 déplacés), mais également vers les pays voisins les plus proches tels que le Cameroun et le Tchad. Ces deux pays ont accueilli chacun plus de 5 000 réfugiés récemment.»⁷ D'une certaine façon le terrain devenait de plus en plus fertile à la naissance de véritables rébellions armées.

2. Le début du fléau des rébellions armées en RCA

2.1. Autour des premiers mouvements rebelles identifiés

Au cours de l'année 2005, la conjoncture sécuritaire se dégrade un peu plus alors qu'un processus électoral est organisé pour normaliser le pouvoir de François Bozizé avec la tenue des élections présidentielle et législative dont les premier et second tours ont eu respectivement lieu le 13 mars et le 8 mai 2005. Deux dynamiques qui renseignent sur l'incapacité de l'État centrafricain à susciter des allégeances vis-à-vis de toutes les composantes de la société. Des groupes

armés opèrent⁸ dans le nord du pays avec une fréquence et une ampleur qui indiquent une détérioration de la stabilité du pays. L'insécurité transfrontalière avec «l'implantation de bandes armées à la frontière entre le Tchad et la République centrafricaine et enfin, la circulation et la prolifération d'armes entre la République démocratique du Congo et la République centrafricaine»⁹ va connaître une dégradation continue.

Alors que ces groupes armés étaient jusque-là non identifiés comme dans un accrochage entre des éléments des FACA et des hommes armés inconnus dans la localité de *Paoua* à 500 km au nord de Bangui entre février et mars 2006, quatre groupes armés vont apparaître au nord du pays. Premièrement, il s'agit de l'Union des forces républicaines (UFR) du lieutenant Florian Ndjadder, un ancien officier des FACA, mouvement armé qui avait pour Secrétaire général Askain Inguet Landa. Deuxièmement, il y a l'Armée pour la restauration de la République et la démocratie (APRD) dont le porte-parole était le lieutenant Larma, un soldat déserteur des forces armées, arrêté à Bangui quelques mois plutôt. Troisièmement, on avait identifié le Mouvement patriotique pour la restauration de la République centrafricaine (MPRC) du nommé Stève Guéret, qui avait revendiqué l'assassinat du maire de Bossangoa. Puis, il y avait aussi le Front démocratique du peuple centrafricain (FDPC) d'Abdoulaye Miskine, ancien milicien de l'ex-Président Ange Félix Patassé, considéré précédemment comme proche de l'APRD du lieutenant Larma. Dans la région de Birao, on notera la présence de l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR)¹⁰ dont les principaux chefs étaient Abakar Sabone, Michel Djotodia, Justin Hassane, Zacharia Damane. À cette époque, il n'y avait pas des informations précises sur les effectifs de ces différents mouvements, leurs sources de financement, les appuis politiques dont ils bénéficiaient, ainsi que leurs bases arrière. La RCA, qui verra apparaître d'autres mouvements rebelles plus tard, bascule dans un autre niveau d'instabilité dont le pays ne sortira plus.

2.2. La perméabilité des frontières et la dimension transnationale des mouvements rebelles

La situation sécuritaire autour de la frontière entre le Tchad et la RCA s'est dégradée entre 2003 et 2006.

5. Paragraphe 10, Document des Nations unies, S/2004/1012 du 23 décembre 2004.

6. Paragraphe 12, Document des Nations unies, S/2004/496 du 6 juin 2004.

7. Paragraphe 7, Document des Nations unies, S/2005/414 du 27 juin 2005.

8. «Ils tendent des embuscades et n'hésitent pas, lors des attaques de villages, de hameaux isolés ou de convois routiers, à enlever les enfants d'éleveurs ou de notables contre de fortes rançons. Ces attaques génèrent des déplacements de population vers les grandes agglomérations centrafricaines, à l'instar de Bouar (environ 800 déplacés), mais également vers les pays voisins les plus proches tels que le Cameroun et le Tchad. Ces deux pays ont accueilli chacun plus de 5 000 réfugiés récemment.» Voir : paragraphe 7, Document des Nations unies, S/2005/414 du 27 juin 2005.

9. Paragraphe 8, Document des Nations unies, S/2005/414 du 27 juin 2005.

10. Composé avant 2008 du Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice (MLCJ) d'Abakar Sabone, du Groupe d'action patriotique pour la libération de la Centrafrique (GAPLC) et du Front démocratique centrafricain (FDC). C'est de ce mouvement armé que naîtra la Séléka.

Au cours de cette période, les mouvements rebelles hostiles au gouvernement d'Idriss Deby Itno avaient fait du territoire centrafricain une base arrière. Un rapport onusien rappelait d'ailleurs que «les rebelles hostiles au régime du Président Déby Itno passent depuis avril 2006 par le nord-est de la République centrafricaine pour attaquer les forces de l'Armée nationale tchadienne (ANT). Les 25 et 26 avril 2006, un aéronef de type Antonov 35 a débarqué des hommes armés et du matériel militaire dans la localité centrafricaine de Tiringoulou (nord-est), violant ainsi l'intégrité du territoire centrafricain [...] En effet, la République centrafricaine est victime des tensions entre le Tchad et le Soudan, qui s'accusent mutuellement de soutenir les rebelles hostiles à leur régime respectif, nonobstant les accords de Tripoli que les deux leaders ont signés le 8 février 2006 interdisant ce soutien aux rebelles»¹¹.

Un climat de suspicion a fini par s'installer et alimenter les tensions entre les différents pays. Avec une coopération réduite à sa plus simple expression, ces pays ne pouvaient plus susciter des mécanismes communs pour lutter contre la prolifération des armes. Cette conjoncture sous régionale particulièrement défavorable à la RCA a rendu difficile le travail des Forces armées centrafricaines, notamment dans le nord pays. Les autorités centrafricaines avaient même accusé le Soudan de soutenir un mouvement rebelle centrafricain qui avait attaqué et occupé les villes de Birao, de Ouanda Djallé et de Sam Ouadja dans la préfecture de Vakaga situé dans le nord-est du pays le 30 octobre 2006¹². D'autres évolutions sécuritaires ont fait apparaître de nouvelles zones de tensions, notamment dans le sud-est précisément dans la préfecture de Haut Mbomou, où des transfuges de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) de l'Ouganda, avaient été infiltrés dans cette partie du pays tout près de leurs bases dans le sud du Soudan.

Conclusion

Cette réflexion qui doit ouvrir la voie à une étude plus importante sur les rébellions armées en RCA permet de tirer quelques enseignements provisoires sur plusieurs aspects importants. D'abord, on note l'extrême fragilité de la conscience collective des citoyens centrafricains toujours prompts à poser des actes qui contreviennent à l'unité du pays. Ensuite, la fragile condition de l'État centrafricain dont la faiblesse structurelle explique les naissances des rébellions avec une facilité éloquente. Par ailleurs, les défis auquel est confronté un État déjà fragilisé qui doit composer avec un environnement sous régional lui aussi instable. Dans un contexte aussi particulier, la stratégie multilatérale consistant

à mettre l'accent sur les élections de 2005 ne pouvait pas constituer une solution pour un retour à la stabilité. Le défi le plus significatif pour la RCA se situe au niveau de la construction d'un État capable d'assumer ses prérogatives. Cet idéal ne peut être effectif que si les acteurs centrafricains prennent conscience de cette nécessité. Car, les fissures dans le corps élitaire centrafricain se reflètent au niveau de la désarticulation du territoire. Dans cette optique, le partage d'un idéal commun par l'élite centrafricaine aurait, entre autres, une grande incidence dans la perspective d'une restauration.

Sources

- Document des Nations unies, S/2003/1209 du 29 décembre 2003
- Document des Nations unies, S/2004/1012 du 23 décembre 2004
- Document des Nations unies, S/2004/496 du 6 juin 2004
- Document des Nations unies, S/2006/441 du 27 juin 2006
- Document des Nations unies, S/2006/1019 du 22 décembre 2006
- Document des Nations unies, S/2005/414 du 27 juin 2005.

Bibliographie

- RATANGA (Barthélémy), ADJO (André), *Au cœur de la crise centrafricaine (1996-2003)*, Libreville, Editions Raponda walker, 2001, p. 191.

11. Paragraphe 27, Document des Nations unies, S/2006/441 du 27 juin 2006.

12. Paragraphe 22, Document des Nations unies, S/2006/1019 du 22 décembre 2006.

Les objectifs de la COP 21 et l'inaction effective du Gabon à promouvoir les énergies renouvelables dans le mix électrique (2015-2021)

Dr Stéphane William MEHYONG
Chargé de recherche

Institut de Recherche en Sciences Humaines
Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (Gabon)
mehyongstephane@gmail.com

Introduction

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), adoptée par 166 États au Sommet de la Terre de Rio en 1992, est un fondement de la COP (Conférence des Parties). Explicitement, la COP est une association de tous les pays ayant ratifié la CCNUCC et fait office d'organe de décision pour déterminer les mesures à prendre et suivre les efforts faits au niveau international pour la préservation de l'environnement. Elle se réunit sous le format d'un sommet international sur le climat qui s'inscrit dans une dynamique politique commencée au début des années 70 avec la prise en compte de l'environnement par l'ONU. La première COP a eu lieu en 1995 et une nouvelle édition est depuis organisée chaque année. Si la COP 21, tenue à Paris du 30 novembre au 15 décembre 2015, est plus souvent citée que d'autres ayant eu lieu avant ou après, c'est qu'elle a donné lieu à l'Accord de Paris sur le climat, premier accord considéré comme universel traitant du changement climatique et proposant des mesures pour ralentir ce phénomène¹. Parmi ses mesures, il y a la modification du *mix* électrique mondial pour voir augmenter la part d'énergies renouvelables et baisser celle d'énergies fossiles. Après avoir ratifié la CCNUCC le 21 janvier 1998 qui justifie son engagement à participer de manière significative à la lutte contre les changements climatiques², le Gabon figure à la COP 21 parmi les 175 signataires devant faire un bilan tous les 5 ans de leurs progrès en matière d'émission de gaz à effet de serre (GES). Cependant, force est de constater qu'à la COP 26 tenue à Glasgow (Écosse) du 31 octobre au 12 novembre 2021, le bilan du pays est complètement inexistant en matière de promotion des énergies renouvelables. Le présent texte tentera en trois angles de saisir cette inaction, consécutive à une crise des finances

1. «L'Accord de Paris. Qu'est-ce que l'Accord de Paris? », <https://unfccc.int/fr> (consulté le 2 juillet 2023).

2 République gabonaise, Vice-primature, Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature, de la Recherche et de la Technologie, Direction générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature, *Bilan de situation en matière des capacités relatif à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*, 1998, p. 5.

publiques et à la méfiance des investisseurs privés à partir de 2015 qui ont paralysé les marges de manœuvre de l'État. Le premier fera état des objectifs de la COP 21 et du principe de liberté dans les engagements pris par les États à ce sommet. Quant au deuxième, il examinera la contribution cohérente du Gabon à la COP 21 et son choix de promouvoir l'hydroélectricité. Enfin, on fera ressortir l'absence de réalisation des engagements pris par le pays à la COP 21 et ses nouveaux engagements à la COP 26.

1. Les objectifs de la COP 21 et le principe de liberté dans les engagements des États

1.1. Promouvoir les énergies renouvelables face aux changements climatiques

Les pays prenant part à la COP 21 reconnaissent que les changements climatiques représentent une menace immédiate et potentiellement irréversible pour les sociétés humaines et la planète. Ces changements nécessitent donc la coopération la plus large possible de tous les pays, ainsi que leur participation dans le cadre d'une riposte internationale efficace, en vue d'accélérer la réduction des émissions mondiales de GES. À la COP 21, il est convenu de réduire les émissions mondiales pour atteindre un objectif ultime : contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels³. Cet objectif va un peu plus loin que la COP 15 à Copenhague en décembre 2009 qui avait seulement énoncé la nécessité de 2 °C⁴; de fait il appelle à des mesures ambitieuses et précoces ayant des effets bénéfiques durables de la part des États. Parmi ces mesures, il y a la promotion de l'accès universel à l'énergie durable, en particulier en Afrique, en renforçant le déploiement d'énergies renouvelables⁵. Le solaire, l'éolien, la biomasse, la géothermie, l'hydraulique et l'hydrogène renouvelable sont les sources d'énergie renouvelables préconisées. Ces sources ont des avantages sur le plan écologique. Par exemple, l'électricité produite à partir d'elles émet très peu de CO² notamment lorsqu'on la compare aux énergies fossiles comme le charbon et le pétrole. Étant donné que le gaz émet davantage moins de gaz à effet de serre que les autres énergies fossiles, il est dans une certaine mesure admis

3. Organisation des Nations Unies (ONU), CCNUCC, rapport FCCC/CP/2015/10/Add.1, *Conférence des Parties Rapport de la Conférence des Parties sur sa vingt et unième session, tenue à Paris du 30 novembre au 13 décembre 2015. Additif Deuxième partie : Mesures prises par la Conférence des Parties à sa vingt et unième session*, 29 janvier 2016, p. 2-3/40.

4. ONU, Commission économique pour l'Afrique, *Forum des entreprises africaines 2020 Sur l'objectif de développement durable 7 (ODD7). L'initiative ODD7 pour l'Afrique : Accélérer les investissements dans les énergies propres pour tous et répondre à l'ambition climatique en Afrique*, 2020, p. 8.

5. ONU, CCNUCC, rapport FCCC/CP/2015/10/Add.1, *op. cit.*, p. 2-3/40.

pour atteindre l'objectif ultime de la COP 21. En filigrane, une des solutions les plus directes contre les changements climatiques est d'opter pour une offre d'électricité verte⁶.

1.2. Le principe de liberté dans les engagements pris par les États

L'Accord de Paris sur le climat est fondé sur une approche volontaire qui exige de toutes les parties à la CCNUCC qu'elles élaborent, communiquent, mettent en œuvre, surveillent et signalent les contributions volontaires, mais ambitieuses à l'action climatique déterminées au niveau national (CDN) en fonction de leur contexte local, de leurs priorités de développement, de leurs capacités et de leur situation⁷. Avant la COP 21, il y a eu deux phases préparatoires durant lesquelles toutes les parties se sont rencontrées. Le 31 mars 2015, les pays ont été invités à communiquer à la CCNUCC, leur contribution intentionnelle déterminée au niveau national (INDC, Intense Nationally Determined Contribution). Par ailleurs, le 1^{er} octobre 2015 a constitué un second rendez-vous important pour que les dernières contributions communiquées puissent être agrégées dans un rapport de synthèse réalisé par le secrétariat de la CCNUCC le 1^{er} novembre 2015. À ce stade, une INDC traduit pleinement une intention, et non pas un engagement, et elle est déterminée par chaque pays sans contrainte extérieure⁸. Une INDC devient une CDN lors de la ratification de l'Accord de Paris si aucune nouvelle INDC n'a été soumise⁹. Elle correspond alors à un engagement national déposé par chaque pays, en mentionnant également les besoins pour y parvenir. *In fine*, l'Accord de Paris n'est pas juridiquement contraignant, l'objectif étant d'agir concrètement pour la planète avec de l'énergie verte¹⁰. C'est dans cet élan que le Gabon a librement élaboré sa contribution pour l'exposer solennellement devant le secrétariat de la CCNUCC.

2. La contribution cohérente du Gabon à la COP 21 et le choix de l'hydroélectricité

2.1. Une contribution, synthèse des enjeux nationaux et internationaux

Le Gabon a été le premier pays d'Afrique à publier sa INDC¹¹. La plupart des autres pays du continent ont préparé les leurs en toute hâte, présentant ainsi un manque de cohérence sectorielle ou d'alignement sur les plans de développement nationaux¹². Ces errements n'ont pas prévalu pour le Gabon qui s'est appuyé tant sur les décisions 1/CP.19 et 1/CP.20 respectivement des COP 19 et 20 de Varsovie en

6. « L'Accord de Paris. Qu'est-ce que l'Accord de Paris ? », *op. cit.*

7. ONU, Commission économique pour l'Afrique, *op. cit.*, p. 8.

8. *Ibid.*

9. *Id.*, p. 9.

10. « L'Accord de Paris. Qu'est-ce que l'Accord de Paris ? », *op. cit.*

11. « Appui à la préparation de la deuxième Contribution Déterminée Nationale (CDN) 2020-2025 du Gabon », <https://terea.net> (consulté le 02 juillet 2023).

12. ONU, Commission économique pour l'Afrique, *op. cit.*, p. 9.

novembre 2013 et de Lima en décembre 2014, relatives aux moyens de poursuivre la mise en œuvre de la plate-forme de Durban¹³; que sur les ambitions de sa politique nationale. En effet, 51 % des 346 mégawatts (MW) installés¹⁴ en 2004 y sont d'origine thermique et sont coûteux à l'exploitation. Cette situation qui provoque une détérioration de l'offre de l'électricité et une hausse du prix du kilowattheure (kWh) lamine les marges du concessionnaire. L'État s'est alors substitué au concessionnaire dès novembre 2006 par des investissements structurants : l'option a été de développer l'hydroélectricité pour progressivement abandonner les centrales thermiques à gazoil ou fuel. Le pays dispose d'un riche potentiel hydroélectrique (6000 MW) seulement exploité à hauteur de 2 %. Le signe marquant de cette nouvelle politique est le lancement du chantier du barrage du Grand Pucara (160 MW) en 2008. Le « Plan électricité du plan stratégique Gabon Émergent » mis en place dès 2009 s'inscrit dans ce sillon et prévoit qu'à l'horizon 2020, l'ensemble des besoins énergétiques seront couverts par une offre compétitive, durable et créatrice d'emplois¹⁵. La mise en service du Grand Pucara en 2013 fait passer la part de l'hydraulique à 65 % de la puissance installée. Les autres projets structurants de ce type sont *in extenso* repris dans la INDC de 2015.

2.2. Le programme d'actions de la INDC valorisant l'hydroélectricité

Le Gabon s'est engagé à la COP 21 à atteindre au moins 50 % de réduction par rapport à un scénario de développement non maîtrisé d'ici à 2025¹⁶. Les émissions liées à la combustion locale d'énergies fossiles y représentent le troisième poste d'émissions à hauteur de 9 %, réparties équitablement entre l'électricité, l'industrie pétrolière et les transports. La maîtrise des émissions de GES liées à l'électricité dépend principalement de deux types de mesures : une efficacité énergétique accrue de l'économie et le développement de moyens de production décarbonés. Une analyse historique sur la période 2000-2010 a montré que l'efficacité énergétique de l'économie gabonaise s'est améliorée en moyenne de 3,8 % par an. Le Gabon projette donc de poursuivre sur

13. ONU, CCNUCC, rapport FCCC/CP/2013/10/Add.1, *Rapport de la Conférence des Parties sur sa dix-neuvième session, tenue à Varsovie du 11 au 23 novembre 2013. Additif Deuxième partie : Mesures prises par la Conférence des Parties à sa dix-neuvième session*, 31 janvier 2014, p. 3-6.

14. ONU, CCNUCC, rapport FCCC/CP/2014/10/Add.1, *Rapport de la Conférence des Parties sur sa vingtième session, tenue à Lima du 1^{er} au 12 décembre 2014. Additif Deuxième partie : Mesures prises par la Conférence des Parties à sa vingtième session*, 13 décembre 2014, p. 3.

République gabonaise, *Contribution prévue déterminée au niveau national – Conférence des Parties 21*, 31 mars 2015, p. 31.

14. République gabonaise, Ministère des Mines, de l'Énergie, du Pétrole et des Ressources hydrauliques, Direction générale de l'Énergie et des Ressources hydrauliques, *Situation énergétique du Gabon*, 2004, p. 14.

15. République gabonaise, Conseil National Climat, *Plan National Climat Gabon*, 2010, p. 52, 58.

16. « Appui à la préparation de la deuxième Contribution Déterminée Nationale (CDN) 2020-2025 du Gabon », *op. cit.*

cette lancée et continuer à améliorer l'efficacité énergétique sur cette base, avec une cible d'environ 4000 GWh consommés à horizon 2025. Pour cela, le pays a établi un plan ambitieux de développement de l'hydroélectricité, énergie renouvelable et décarbonée la plus stable dans les flux importants de production d'électricité pour garantir la croissance économique, et facilement modulable en fonction de la demande; l'objectif est d'assurer à l'horizon 2025 un mix électrique basé à 80 % sur l'hydroélectricité et 20 % sur le gaz, l'énergie fossile la moins polluante. De 2018 jusqu'en 2025, sont prévues la construction et la livraison de 4 centrales hydroélectriques (Fe II, Impératrices, Dibwangui et Ngoulmendjim). Sur cette base, ce plan doit permettre de réduire les émissions de GES de 9000 GgCO₂ sur 2010-2025, soit 31 % par rapport au scénario tendanciel (48 % en 2025). Ces capacités de production, exploitées dans le cadre des partenariats publics privés (PPP), doivent également permettre d'exporter 5000 gigawattheures (GWh) sur la période 2010-2025. Enfin, le Gabon a prévu un plan d'électrification solaire des villages isolés¹⁷. Au-delà, l'objectif est d'exporter en 3000 MW, soit la moitié du potentiel hydroélectrique du pays¹⁸. Dans les faits, le Gabon a-t-il respecté ces engagements?

3. Des engagements non réalisés de la COP 21 et de nouveaux engagements à la COP 26

3.1. Cinq années sans bilan dans l'exécution de la INDC de la COP 21

À la veille de la COP 26, le bilan du Gabon est aux antipodes des engagements pris à la COP 21 : aucun projet n'est réalisé, en dépit de la pose de la première pierre des chantiers des centrales FE II et des chutes de l'Impératrice depuis 2010. La cause principale est à trouver dans la gouvernance économique et financière du pays. L'économie nationale reste tributaire des ressources pétrolières, représentant 26 % du PIB et 29 % des recettes publiques en 2014. À partir de cette date, elle subit les soubresauts de la baisse des cours du pétrole. Des contractions majeures dans les secteurs non pétroliers s'enchaînent. La croissance économique ralentit à 2,1 % en 2016, contre 6 % en moyenne sur la période 2010-2014 et 3,9 % en 2015. Par ailleurs, avec le repli des recettes publiques, le solde budgétaire passe d'un excédent de 2,3 % du PIB en 2014 à un déficit de 4 % en 2015 et 6,6 % en 2016, financé par le recours à l'emprunt¹⁹. En conséquence, l'État n'arrive plus à honorer ses engagements dans les PPP à l'instar des projets de centrales hydroélectriques. En parallèle, d'autres maux croissants minent la sérénité des investisseurs privés (corruption, dégradation du climat des

affaires). Cela s'illustre avec le projet de centrale de FE II initialement confié à la Compagnie de développement des énergies renouvelables (CODER). Rien ne s'est passé comme prévu entre le gouvernement gabonais et CODER qui s'accusent mutuellement de ne pas avoir tenu les engagements dans le cadre de la réalisation du projet. Le chantier est alors retiré à la CODER en 2013, et refait surface en mars 2016 avec l'apparition d'un partenaire idéal, le Groupe China Gezhouba Group Company Limited. Mais quelques mois après le lancement des travaux, le projet a marqué un nouvel arrêt. La question de l'argent se pose à nouveau. L'État, qui s'était engagé à le financer à hauteur de 15 %, reconnaît un an plus tard n'avoir pas honoré ses engagements (M. Ndong, 2017).

3.2. La COP 26 et les nouveaux engagements pris par le Gabon

L'inaction du Gabon durant les 5 ans suivants, la COP 21, n'a pas empêché le pays de prendre de nouveaux engagements à la COP 26 en 2021. Conformément à l'Accord de Paris, les pays doivent réviser leurs engagements tous les 5 ans. Pour cela, l'accent est à nouveau mis sur le développement de l'énergie hydraulique, avec un objectif de 260 mégawatts (MW) de capacité installée à l'horizon 2030 et 630 MW à l'horizon 2050. Le développement du solaire photovoltaïque, avec l'appui des bailleurs internationaux, est pleinement incité. La mesure vise à la fois le développement d'une centrale solaire raccordée au réseau avec une capacité de 115 MW à l'horizon 2030, ainsi que l'installation de mini-réseau hybride (solaire/diesel) et de 330 000 chauffe-eaux solaires. Dans un autre registre, l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le transport, des ménages et de l'industrie (installation de lampadaires solaires et LED, etc.) est envisagée pour un impact significatif sur la réduction des émissions. Une réglementation à venir doit pouvoir limiter l'importation des lampes à incandescence au profit des lampes à LED et fluo compactes (LFC). 9 millions de lampes basse consommation (LBC) doivent ainsi être fournies aux ménages, ainsi que 35 000 climatiseurs compacts. En parallèle, une amélioration de l'efficacité énergétique dans les services et l'industrie (installation de lampadaires solaires et LED, etc.) doit être de mise. Enfin, un nouveau Code de l'Électricité en projet doit permettre de fixer un cadre juridique plus clair pour les mesures d'efficacité énergétique²⁰. À la lumière de ces nouveaux engagements pris à la COP 26 et des programmes de réformes structurelles sous l'égide du FMI depuis 2017, où le Gabon va-t-il trouver des financements pour une mise en exécution?

17. République gabonaise, *Contribution prévue...*, *op. cit.*, p. 8-9.

18. République gabonaise, Conseil National Climat, *op. cit.*, p. 52, 58.

19. Fonds Monétaire International, Département des Finances Publiques, *Rapport sur la performance de la gestion des finances publiques – Gabon PEFA 2016*, mai 2017, p. 19-20.

20. République Gabonaise, Conseil National Climat, *Seconde Contribution Déterminée au Niveau National (2nde CDN) 2020–2025*, p. 22.

Conclusion

Les engagements pris par les États d'accroître la part des énergies renouvelables dans leur mix électrique, pour réduire les émissions de GES et par conséquent lutter contre les changements climatiques, ont reflété les objectifs de la COP 21. Dans cette dynamique, le Gabon a été parmi les rares pays d'Afrique à avoir présenté une contribution à la fois ambitieuse et cohérente, en y intégrant sa politique publique qui promeut grandement l'hydroélectricité. Cette promotion s'est inscrite dans le cadre des PPP. Cette feuille de route, élaborée en toute liberté comme l'exigent les fondements de la COP, était donc censée représenter un canevas réalisable à l'échelle des possibilités du pays. Cependant, durant les cinq années ayant suivi la COP 21, le riche potentiel hydroélectrique du Gabon n'a pas été mis en valeur comme prévu. Autrement dit, les quatre projets de centrales hydroélectriques n'ont pas été réalisés. Cette inaction effective puise ses origines dans les errements de la gouvernance économique et financière du pays, caractérisée à partir de 2015 par une crise des finances publiques due à la baisse des cours du pétrole, matière première constituant le socle majeur du PIB et des revenus de l'État. À court de moyens, l'État n'a pas pu tenir ses engagements dans les PPP. À cela, s'est ajoutée une méfiance des investisseurs privés à la lumière de la dégradation de certains indicateurs (climat des affaires et corruption). L'échec de la réalisation des projets de centrales a été ainsi un condensé de ces freins. Malgré tout, au cours de la COP 26, le Gabon s'est illustré en prenant de nouveaux engagements afin de promouvoir les énergies renouvelables, alors que ses marges de financement sont restreintes par des programmes d'assainissement de ses finances publiques sous l'égide du FMI et que la méfiance des investisseurs demeure. On peut légitimement s'attendre au prolongement de l'inaction du pays à promouvoir les énergies renouvelables.

Sources

«Appui à la préparation de la deuxième Contribution Déterminée Nationale (CDN) 2020-2025 du Gabon», <https://terea.net> (consulté le 2 juillet 2023).
Fonds Monétaire International, Département des Finances Publiques, *Rapport sur la performance de la gestion des finances publiques – Gabon PEFA 2016*, mai 2017.
«L'Accord de Paris. Qu'est-ce que l'Accord de Paris?», <https://unfccc.int.fr> (consulté le 2 juillet 2023).
ONU, CCNUCC, rapport FCCC/CP/2013/10/Add.1, *Rapport de la Conférence des Parties sur sa dix-neuvième session, tenue à Varsovie du 11 au 23 novembre 2013. Additif Deuxième partie : Mesures prises par la Conférence des Parties à sa dix-neuvième session*, 31 janvier 2014.
ONU, CCNUCC, rapport FCCC/CP/2014/10/Add.1, *Rapport de la Conférence des Parties sur sa vingtième session, tenue à Lima du 1^{er} au 12 décembre 2014. Additif Deuxième partie :*

Mesures prises par la Conférence des Parties à sa vingtième session, 13 décembre 2014.

ONU, CCNUCC, rapport FCCC/CP/2015/10/Add.1, *Conférence des Parties Rapport de la Conférence des Parties sur sa vingt et unième session, tenue à Paris du 30 novembre au 13 décembre 2015 Additif Deuxième partie : Mesures prises par la Conférence des Parties à sa vingt et unième session*, 29 janvier 2016.

ONU, Commission économique pour l'Afrique, *Forum des entreprises africaines 2020 sur l'objectif de développement durable 7 (ODD7). L'initiative ODD7 pour l'Afrique : Accélérer les investissements dans les énergies propres pour tous et répondre à l'ambition climatique en Afrique*, 2020.

République gabonaise, Ministère des Mines, de l'Énergie, du Pétrole et des Ressources hydrauliques, Direction générale de l'Énergie et des Ressources hydrauliques, *Situation énergétique du Gabon*, 2004.

République gabonaise, Vice-primature, Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature, de la Recherche et de la Technologie, Direction générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature, *Bilan de situation en matière des capacités relatif à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*, 1998.

République gabonaise, Conseil National Climat, *Plan National Climat Gabon*, 2010.

République gabonaise, *Contribution prévue déterminée au niveau national – Conférence des Parties 21*, 31 mars 2015.

République gabonaise, Conseil National Climat, *Seconde Contribution Déterminée au Niveau National (2^{de} CDN) 2020–2025*.

Bibliographie

NDONG Michel, 2017, «Okano : FE 2, un projet abandonné?», <https://www.gabonreview.com> (consulté le 2 juillet 2023).

La société civile et l'environnement post-uranium à Mounana : un militantisme expert au service de la vérité (2009-2010)

Dr Robert Edgard NDONG
Chargé de recherche,
IRSH-CENAREST, Libreville (Gabon)
edgardndong@yahoo.fr

Introduction

Selon les Nations unies, la société civile désigne :

Le large éventail d'organisations non gouvernementales et à but non lucratif qui animent la vie publique, et défendent les intérêts et les valeurs de leurs membres ou autres, basés sur les considérations d'ordre éthique, culturel, politique, scientifique, religieux ou philanthropique : groupements communautaires, organisations non gouvernementales (ONG), syndicats, organisations de populations autochtones, organisations caritatives, groupements d'obédience religieuse, associations professionnelles et fondations privées¹.

À travers le monde, la société civile intervient dans plusieurs domaines. Au nombre de ceux-ci, il y a l'environnement. C'est ainsi qu'au Gabon, l'environnement post-uranium de Mounana, localité de la province du Haut-Ogooué au sud-est du pays, va se trouver au cœur de l'expertise des acteurs de la société civile. Laquelle expertise est motivée par le fait que, pendant trente-huit années (1961-1999), sous l'égide de la Compagnie des Mines d'Uranium de Franceville (COMUF), l'exploitation de l'uranium a considérablement altéré l'environnement de cette ville. De 1997 à 2003, la COMUF y a effectué des réparations environnementales. Curieux de connaître par eux-mêmes l'état de l'environnement post-uranium à Mounana, les acteurs de la société civile mènent des enquêtes entre 2009 et 2010. Comment les acteurs de la société civile s'y prennent-ils pour expertiser l'environnement post-uranium à Mounana et que révèlent leurs enquêtes ? L'ambition de cet essai est de montrer que les enquêtes des acteurs de la société civile s'adosent à des méthodologies éprouvées et mettent en lumière les restes non négligeables de l'uranium dans l'environnement de Mounana. Rendue possible grâce à l'exploitation de sources audiovisuelles, écrites et numériques, la réflexion comporte deux axes. Le premier présente les acteurs préoccupés par l'état de l'environnement post-uranium de Mounana. Le second souligne que l'expertise de la société civile met en exergue un environnement radiologiquement marqué, présentant des risques sanitaires pour la population.

1. Perspective Monde. Outils des grandes tendances mondiales depuis 1945, <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMDictionnaire?idictionnaire=1631> (Consulté le 2/07/2021).

1. Les acteurs préoccupés par l'état de l'environnement post-uranium de Mounana

Dans la première décennie du XXI^e siècle, plusieurs acteurs de la société civile, physiques et moraux, se sont intéressés à l'état de l'environnement post-minier à Mounana. Au nombre de ceux-ci, il y a Dominique Hennequin, la Commission de recherches indépendantes et d'information sur la radioactivité (CRIIRAD) et de Brainforest.

Dominique Hennequin est un journaliste d'investigation. De 2008 à 2009, il s'est intéressé à l'environnement post-uranium à Mounana. Les résultats sont consignés dans un film documentaire².

La CRIIRAD est une association française née d'une réaction citoyenne dans la tourmente de ce que Libération a appelé, dans sa « Une », « Le mensonge radioactif³ » de l'État sur les retombées de l'accident nucléaire de Tchernobyl sur le territoire français. Face à la désinformation de l'information par les services étatiques, une centaine de personnes décident, en réunion, le 15 mai 1986 au Teil — une commune du département de l'Ardèche, au sud-est de la France —, la création de la CRIIRAD. Ses statuts sont déposés en préfecture le 28 mai de la même année. Les autorités prennent acte de sa création par récépissé daté du 3 juin 1986. Cette association a pour objet la « Recherche d'informations sur tout ce qui concerne la radioactivité dans l'environnement; information du public et des groupes constitués; création d'un laboratoire d'analyse habilité à effectuer toutes investigations à son initiative et à effectuer des prestations de service pour des tiers⁴. » Elle possède, depuis septembre 1986, un laboratoire d'analyse, un outil essentiel qui lui permet de rechercher les pollutions, d'évaluer l'impact des installations nucléaires et médicales, de contrôler les aliments et les objets quotidiens⁵. Localisé à Valence, dans la Drôme, le laboratoire dispose de :

- équipe scientifique (ingénieur en physique nucléaire, ingénieur environnement, ingénieur géologue, technicien spécialisé, PCR, technicien métrologue, préparatrice)
- matériel de mesure de radioactivité : scintillomètres, spectromètre gamma (*in situ* et au laboratoire), dosage d'émetteurs bêta par scintillation liquide, métrologie du radon, etc.
- agréments de l'Autorité de sûreté nucléaire (française) pour le contrôle de la radioactivité de l'environnement (sols, sédiments, eau, chaîne alimentaire, végétaux)
- agréments ministériels pour les contrôles de radon dans les Établissements recevant du public⁶.

2. Dominique Hennequin, Uranium. L'héritage empoisonné, film, 2009, 56 minutes.

3. Voir *Libération* du 12 mai 1986, p.1.

4. CRIIRAD, La Criirad fête ses 20 ans, p. 2.

5. CRIIRAD, « Moyens », www.criirad.org/association/moyens.html (consulté le 21 janvier 2018).

6. CRIIRAD, La Criirad fête ses 20 ans, 2006, p. 2.

Brainforest est, quant à elle, une organisation non gouvernementale de droit gabonais. Créée en 1998, elle travaille sur la problématique Forêt — Environnement dans une double perspective d'appui sur le terrain et de suivi des politiques publiques. Sa philosophie s'articule autour de la prise en compte de l'interdépendance dans l'analyse des problèmes environnementaux et sociaux, la participation des populations locales (Bantu et Communautés Autochtones «Pygmées») aux divers processus favorisant la reconnaissance de leurs droits, la promotion du développement communautaire et la prise en compte des spécificités des Peuples Autochtones. En un mot, l'ONG gabonaise travaille sur des idéaux centrés sur la gestion durable des ressources naturelles. Son approche stratégique s'appuie sur :

- un travail participatif et en réseau sur la base de partenariats avec les Organisations de la Société Civile, les communautés locales, les services techniques des administrations publiques concernées et divers experts intervenants dans nos domaines d'activités ;

- Intensification des échanges avec le secteur industriel et les différents acteurs du secteur afin de promouvoir le développement d'exploitations responsables ;

- Instauration d'un dialogue entre l'État, la société civile et les opérateurs privés

- Le renforcement de capacités de nos partenaires locaux ;

- La conduite d'études susceptibles de servir d'outils d'aide à la décision ;

- La conduite de campagnes de plaidoyer et de lobbying afin d'influencer les politiques⁷.

La société civile, composée d'acteurs français et gabonais, se déploie à Mounana pour y mener une enquête environnementale. Elle met en lumière un environnement marqué par la radioactivité et à risque pour la population.

2. Un environnement radiologiquement marqué, présentant des risques sanitaires pour la population

D. Hennequin livre au grand public, en 2009, le film documentaire intitulé *Uranium, l'héritage empoisonné*⁸. Fruit de dix-huit mois de travail, il aborde la réalité sanitaire des travailleurs et de l'environnement au Gabon et au Niger. Sa première partie est consacrée à la situation à Mounana.

Afin d'établir la preuve de l'existence d'une radioactivité élevée causée par l'exploitation de l'uranium sur le site de Mounana, le journaliste-enquêteur, avant de se rendre sur le terrain, sollicite l'appui technique et scientifique de la CRIIRAD. Elle lui propose une stratégie d'échantillonnage et le forme à l'utilisation d'un compteur Geiger⁹. Guidé par des habitants de Mounana, il explore, muni d'un compteur Geiger, l'ancienne ville minière. Il y met au jour nombre

7. Brainforest, « Stratégie d'intervention », <http://www.brainforest-gabon.org/apropos/?id=6> (consulté le 21 janvier 2018).

8. Dominique Hennequin, *Uranium. L'héritage empoisonné*, film, 2009, 56 minutes.

9. CRIIRAD, Contamination radiologique relevée en 2009 sur l'ancien site minier uranifère de COMUF-AREVA à Mounana, Valence le 7 décembre 2009, p.3.

d'endroits fortement radioactifs, tant dans les lieux privés que publics. Par exemple, une mesure radiométrique effectuée au domicile d'un ancien maire de Mounana, en présence de ce dernier, révèle une radioactivité huit fois supérieure à la normale. Réagissant à cette découverte, le propriétaire déclare que «je réagis comme tout le monde qui peut savoir qu'il est en danger. Moi, je suis en danger. Et tout en sachant que je suis en danger, ma réaction, c'est laquelle? C'est peut-être quitter la maison maintenant»¹⁰. Clairement, l'enquête est désagréablement surpris de savoir qu'il vit dans une habitation radiologiquement marquée. La radioactivité élevée ainsi mise en évidence présente un danger.

Silencieuse, inodore et totalement invisible, la radioactivité hors norme à Mounana est détectée non seulement dans les lieux tels que le supermarché et le marché, mais également à l'ancien garage de la COMUF. La pollution radioactive est particulièrement significative dans la forêt environnante à la digue sur la Ngamabougou. La verdure de la forêt suggère un environnement sain. Pourtant, il n'en est rien : le sol contient des boues très radioactives. Selon les endroits, le niveau de radioactivité est 70, 80 et 90 fois supérieur à la normale¹¹. En 2007, le Centre National de Prévention et de Protection contre les Rayonnements Ionisants (CNPPRI) qui a en charge la surveillance du site de Mounana, interdit aux populations de fréquenter cette forêt¹². L'interdiction n'est toutefois pas respectée puisque «dans les marres avoisinantes, les femmes continuent de pratiquer des activités traditionnelles, notamment le trempage du manioc»¹³. Interrogées sur leur connaissance de la restriction de la zone, elles évoquent une absence d'information, malgré l'existence de panneaux signalant les zones infréquentables : «personne ne nous a dit que ce n'était pas bon de tremper le manioc ici [...]»¹⁴.

À l'issue de l'enquête de terrain, la CRIIRAD prend le relais. Dans son laboratoire, elle analyse les échantillons de terre rapportés du Gabon par D. Hennequin. Elle confirme, avec précisions, les mesures de terrain de D. Hennequin : les endroits qu'il a explorés sont fortement radioactifs. Le cas le plus grave est incontestablement la forêt au confluent des rivières Ngamabougou et Mitembe. Celle-ci est contaminée par les résidus d'extraction. Comme dans les autres lieux sont détectés, mais en quantité plus importante, des éléments radioactifs très toxiques. Par exemple, le thorium 230, l'une des substances les plus radiotoxiques par inhalation, y est présent à hauteur de 18 200 Becquerel par kilogramme (Bq/kg). Le plomb 210, l'un des éléments les plus radiotoxiques par ingestion est présent à hauteur de 11 600 Bq/kg¹⁵.

La preuve d'un environnement radiologiquement marqué va nourrir, en 2010, l'enquête de Brainforest. Dans un rapport

10. Dominique HENNEQUIN, *Uranium. L'héritage empoisonné*, film, 2009, 56 minutes.

11. *Ibidem*.

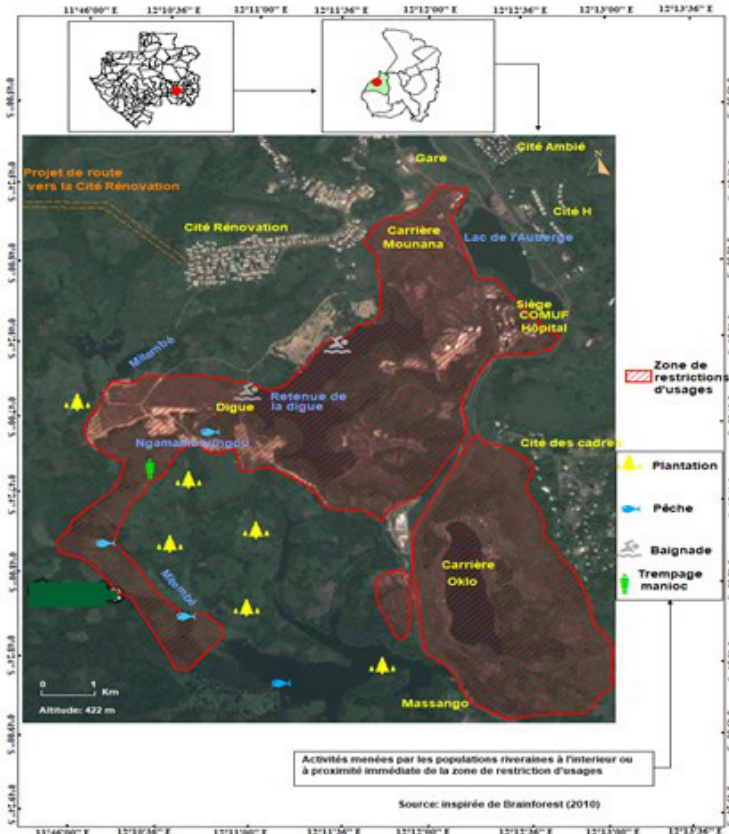
12. *Ibidem*.

13. *Ibidem*.

14. *Ibidem*.

15. *Ibidem*.

sur les impacts de l'exploitation minière sur les populations locales et l'environnement dans le Haut-Ogooué¹⁶, l'ONG consacre quinze pages à la situation à Mounana, sous le titre «Mounana, ancienne cité prospère aujourd'hui délaissée.» Faisant siens les résultats de l'enquête du tandem Hennequin/ CRIIRAD, Brainforest se focalise sur le risque que présente le site de Mounana pour la population. À partir d'une carte élaborée par ses soins, l'ONG met en lumière la promiscuité entre les anciens sites miniers et les activités de la population.



Promiscuité entre les anciens sites miniers et les activités de la population

Analysant elle-même cette carte, l'ONG note :

La carte montre la proximité entre les différents quartiers de Mounana et les zones présentant un risque. Ces zones correspondent aux anciennes carrières, au site de l'usine démantelée, et aux zones contaminées par le déversement des résidus de l'exploitation. La COMUF a ainsi mis en place ces zones de restriction d'usage (pêche, trempage du manioc, cueillette, baignade) pour prévenir la population. Les zones de restriction se trouvent à proximité immédiate des zones d'activité des populations locales comme les plantations et la pêche. Les restrictions d'usage ne sont donc pas respectées¹⁷.

La configuration urbaine de Mounana pendant l'exploitation, importe-t-il de le souligner, juxtapose installations industrielles et habitations. Pareille configuration est inspirée du modèle

16. BRAINFOREST, *Impacts de l'exploitation minière sur les populations locales et l'environnement dans le Haut Ogooué*, août 2010, 48 p.

17. *Idem*, p.15.

urbain développé dans les villes minières européennes de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle. Fait pour des raisons évidentes de limitation de coûts de production, cet urbanisme minier a eu pour conséquence, pendant l'exploitation de l'uranium, une forte exposition de la population aux diverses formes de nuisances engendrées. Après l'exploitation de l'uranium, la population se trouve privée d'une bonne partie du territoire puisque nombre de zones sont marquées d'interdiction de fréquentation, attestant ainsi de l'existence d'un risque. Le confinement du territoire qui transparait après les travaux de réaménagement porte à croire que les travaux réalisés ne permettent pas une reconquête du territoire pour un usage à d'autres fins, mais il s'agit plutôt d'une reconquête pour l'esthétique.

En dépit de l'interdiction de fréquenter les anciens sites miniers et les sites abandonnés, la population, dont les multiples activités sont mitoyennes, voire comprises dans les anciennes zones minières, ignore cette obligation. Brainforest voit dans le non-respect des zones de restriction, la combinaison de deux facteurs : l'absence d'alternative pour exercer les activités et l'absence de prise de conscience des risques :

D'une part les populations sont confrontées au manque d'alternative pour exercer leurs activités. Si les femmes continuent à tremper le manioc là, c'est parce que leurs plantations se trouvent à proximité immédiate des zones de restriction et qu'il leur est difficile de faire plusieurs kilomètres pour trouver une autre rivière [...] L'autre facteur qui explique que les populations continuent leurs activités dans les zones de restriction réside dans l'incompréhension des populations qui n'ont pas conscience des risques potentiels. Ce manque de compréhension est en grande partie dû au manque d'information de la part de la COMUF et des pouvoirs publics concernant les impacts potentiels de l'uranium sur la santé et l'environnement. Les enfants se baignant ou pêchant à la digue, juste à côté des panneaux d'interdiction, illustrent ce problème¹⁸.

Manifestement, la signalisation des zones de restriction est inefficace pour conscientiser la population sur l'existence d'un risque sanitaire dans les zones réaménagées et celles abandonnées. En réalité, la pression économique dans une ville en quête d'une activité économique significative post-uranium conduit la population à ne pas respecter les indications de restriction. De ce fait, Brainforest suggère qu'«une sensibilisation permanente et un travail de médiation indépendante pourraient contribuer à une meilleure appréciation des restrictions d'usages et compréhension des impacts sanitaires et environnementaux de la radioactivité»¹⁹.

Conclusion

Début 2007, Areva, maison-mère de la COMUF, disait au sujet de Mounana qu'il s'agissait du «premier réaménagement en forêt équatoriale conforme aux

18. BRAINFOREST, *op.cit.*, p.15.

19. *Idem*, p.16.

standards internationaux. La qualité du réaménagement a été confirmée par quatre missions de l'AIEA [Agence internationale de l'énergie atomique] effectuées de 2001 à 2006 pour le compte du gouvernement gabonais²⁰. La confirmation de la bonne qualité du réaménagement n'est pas synonyme de «bonne santé de l'environnement». Les acteurs de la société civile française et gabonaise ont effectué des enquêtes environnementales sur le site de Mounana. Ces enquêtes sont sans doute militantes. Il s'agit toutefois d'un militantisme expert, car construit sur des preuves méthodiquement rassemblées. À travers une enquête empirique, doublée d'une analyse en laboratoire, la société civile met en lumière une ville radiologiquement marquée, montre la perméabilité des zones de restriction et soulève le problème de santé publique, eu égard à l'exposition de la population de Mounana à une radioactivité anormalement élevée.

Au total, la société civile montre que, la mine d'uranium a définitivement fermé, mais les dommages environnementaux demeurent à Mounana.

Sources

Source audiovisuelle

HENNEQUIN Dominique, Uranium. L'héritage empoisonné, film, 2009, 56 minutes.

Sources imprimées

BRAINFOREST, Impacts de l'exploitation minière sur les populations locales et l'environnement, 2010, Rapport d'enquête, 48 p.

CRIIRAD, La Criirad fête ses 20 ans, 2006, 2 p.

CRIIRAD, Contamination radiologique relevée en 2009 sur l'ancien site minier uranifère de COMUF-AREVA à Mounana, Valence le 7 décembre 2009, 13 p.

Libération du 12 mai 1986, p.1.

Sources numériques

BRAINFOREST, «Stratégie d'intervention», <http://www.brainforest-gabon.org/apropos/?id=6> (consulté le 21 janvier 2018).

CRIIRAD, «Moyens», www.criirad.org/association/moyens.html [consulté le 21 janvier 2018].

CRIIRAD, «Les conditions d'exploitation de l'uranium par les filiales d'Areva... et les normes ISO» www.mondialisation.ca/les-conditions-d-exploitation-de-l-uranium-par-les-filiales-d-areva-et-les-normes-iso/5476 (Consulté le 10 février 2018)

PERSPECTIVE MONDE. Outils des grandes tendances mondiales depuis 1945, <https://perspective.usherbrooke.ca/>

20. CRIIRAD, « Les conditions d'exploitation de l'uranium par les filiales d'AREVA... et les normes ISO » www.mondialisation.ca/les-conditions-d-exploitation-de-l-uranium-par-les-filiales-d-areva-et-les-normes-iso/5476 (Consulté le 10 février 2018).

ca/bilan/servlet/BMDictionnaire?idictionnaire=1631
(Consulté le 2/07/2021).

Cartographie des sites archéologiques découverts par les étudiants de l'Université Omar Bongo (1984-2010)

Dr Martial MATOUMBA
Chargé de recherche
IRSH/CENAREST (Gabon)
martialmatoumba@gmail.com

De 1984 à 2010, les étudiants inscrits en archéologie au département d'histoire et archéologie de l'Université Omar Bongo (UOB), aiguillonnés par l'obligation de produire des mémoires en vue d'obtenir leurs diplômes de Maîtrise, ont mis au jour plusieurs sites archéologiques au Gabon. Nestor Ide Righou (I. N. Righou, 2007) dresse le bilan scientifique de ces recherches archéologiques, de 1984 à 2006. Il indique que «les travaux de recherches menés [...] ont constitué une contribution certaine à la connaissance de l'archéologie du Gabon. Bien qu'aucune datation absolue n'ait été effectuée, tous les Âges de la Préhistoire du Gabon sont retrouvés à travers ces travaux» (I. N. Righou, 2007, p. 16). Il s'agit en l'occurrence du «Paléolithique moyen ou Middle Stone Age, Paléolithique supérieur ou *Late Stone Age*, Néolithique et Age du fer» (*id.*). Mais, cette synthèse n'esquisse pas une cartographie de ces découvertes à l'échelle du Gabon en insistant sur leurs localisations géographiques en fonction des cultures.

La présente note ambitionne de dresser une cartographie des sites archéologiques découverts par les étudiants entre 1984 et 2010. Ces deux bornes chronologiques correspondent respectivement au premier mémoire et au dernier soutenus en archéologie à l'université du Gabon.

La cartographie des sites archéologiques découverts par les étudiants de l'université Omar bongo transparait au travers de la mise en lumière du corpus et de la distribution des sites en fonction des cultures matérielles sur le territoire gabonais.

1. Le corpus

Le corpus est constitué de mémoires de Maîtrise, option archéologie, réalisés à l'université Omar Bongo du Gabon par les étudiants du département d'histoire et archéologie, entre 1984 et 2010. Sur un total de trente-trois mémoires réalisés sur cette période, seuls vingt-trois sont accessibles. Les mémoires, fondées sur des «prospections archéologiques de terrain conduites par l'auteur qui ont donné lieu à la découverte de nouveaux sites» (I. N. Righou, 2006, p.) représentent la proportion la plus importante (23/33) de l'ensemble.

Il appert que deux-cent-trois sites archéologiques ont été mis au jour, répartis essentiellement dans cinq provinces. Soixante-dix-sept sites archéologiques ont été mis au jour dans la province de l'Estuaire; quarante-trois dans la Nyanga;

quarante dans la Ngounié; vingt-six dans le Haut-Ogooué et dix-sept dans le Woleu-Ntem. La limitation des découvertes à ces quelques provinces s'explique par le contexte peu favorable à la recherche qu'offre le laboratoire d'accueil des étudiants, le Laboratoire National d'Archéologie (LANA). Celui-ci se distingue par l'absence de moyens financiers et matériels, particulièrement après 1990. Aussi, le réalisme des étudiants les conduit-il à concentrer leurs thèmes de recherche dans leurs provinces d'origine ou de vie. Leur appréciation à penser qu'il est plus aisé de mener des recherches archéologiques dans des espaces qu'ils connaissent ou croient connaître a sans doute également déterminé leurs choix de territoires à étudier.

Seuls cent-cinquante-neuf sites archéologiques sont retenus dans la présente étude (A. Assoko Ndong, 1988 ; H. Kogou Mboula, 1985 ; W. Mbina, 1999 ; P. Mouity, 2006 ; F. C. Moussounda, 2004 ; N. I. Righou, 1990 ; M. Matoumba, 2000). Ce choix repose sur le fait que ces sites disposent de coordonnées géographiques fournies par les auteurs ou déduites par croisement des différentes informations de localisation disponibles. Grâce à ces coordonnées géographiques, une cartographie des sites archéologiques peut être construite.

Quantité	Cultures relevées Attribution culturelle	Provinces					Total
		Estuaire	Haut-Ogooué	Ngounié	Nyanga	Woleu-Ntem	
1	Âge du fer	0	1	2	2	5	10
	Âge incertain	1	3	1	1	0	6
	Paléolithique	1	4	26	26	7	64
	Total	2	8	29	29	12	80
2	Néolithique/Âge incertain	0	0	0	1	0	1
	Paléolithique/Âge du fer	1	1	9	1	0	12
	Paléolithique/Âge incertain	13	6	4	14	3	40
	Paléolithique/Néolithique	0	0	11	4	1	16
	Total	14	7	24	20	4	69
3	Paléolithique/Néolithique/Âge du fer		0	1	0		1
	Paléolithique/Néolithique/Âge incertain		1	6	2		9
	Total		1	7	2		10

(Tableau réalisé par M. Matoumba en 2023 à partir des données extraites des Mémoires de Maîtrise des étudiants de l'UOB)

Tabl. 1. Tableau croisé Attribution culturelle * Provinces * Cultures relevées

Les sites archéologiques découverts remontent du Paléolithique aux périodes subactuelles. La distribution culturelle des sites découverts repose sur des considérations typologiques, car les informations taphonomiques restent extrêmement parcellaires. Certains sites présentent plusieurs cultures archéologiques, tandis que d'autres n'en mentionnent qu'une seule (tabl. 1).

2. Les sites qui ont révélé une seule culture matérielle

Quatre-vingts sites archéologiques ont révélé respectivement une seule culture. Parmi ceux-ci, il y a soixante-quatre sites qui ne contiennent que des témoins

du Paléolithique; dix sites qui ont des témoins de l'Âge du fer; six sites contiennent des témoins d'Âge incertain. Ces derniers sites comportent le plus souvent des poteries qui peuvent relever aussi bien du Néolithique que de l'Âge du fer ou des périodes subactuelles.

2.1. Paléolithique

Les sites archéologiques, dont les témoins sont constitués exclusivement de pierres taillées et qui sur cette base ont été attachés au Paléolithique dans la présente note, suggèrent une occupation humaine ancienne des régions de l'Estuaire, du Haut-Ogooué, de la Ngounié, de la Nyanga et du Woleu-Ntem.

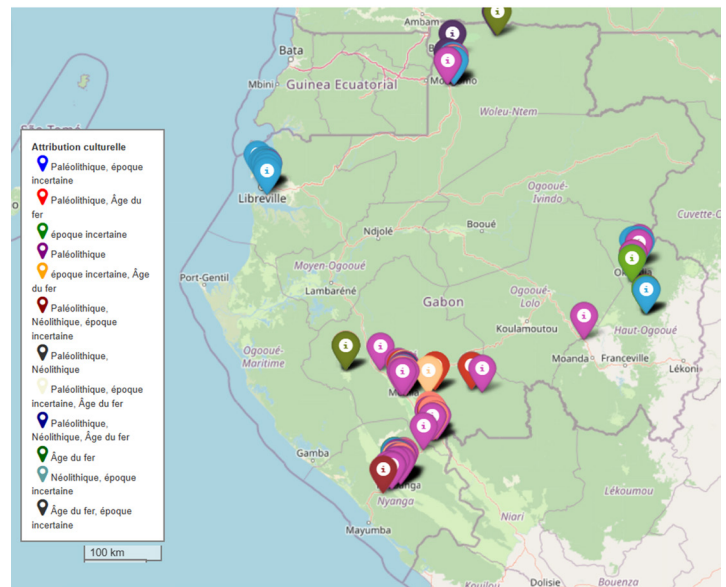
Les vestiges découverts conduisent à penser à l'existence d'une utilisation intensive des outils en pierre par les populations préhistoriques. Certains sites qui regorgent d'une diversité d'outils comme les rabots, les grattoirs, les racloirs, les burins et les bifaces, donnent à entendre que les populations de ces régions avaient des activités diversifiées et disposaient de compétences des groupes. D'autres sites montrent une concentration plus élevée de vestiges lithiques que d'autres. Ils indiquent la présence de zones d'activité plus intensives ou des sites plus fréquentés par les populations préhistoriques. Plusieurs de ces sites, présentant des vestiges extrêmement fragmentés, résultent probablement tout aussi bien d'une grande altération des vestiges archéologiques que de processus de dégradation naturelle. Il y a des sites qui se distinguent par d'importantes variations des types d'outils. Celles-ci pourraient être le reflet de différences culturelles ou de variations d'activités des populations préhistoriques de ces régions.

2.2. Âge du fer

Dix sites de l'Âge du fer, avec une forte représentativité dans le Woleu-Ntem (tabl. 1), sont relevés ici. La présence de l'Âge du fer dans les provinces de la Ngounié et de la Nyanga est attestée par quatre sites archéologiques, dont deux dans chaque entité. Le dernier a été relevé dans le Haut-Ogooué. Les sites découverts comportent non seulement des scories de fer, mais également d'autres types de témoins susceptibles de révéler leurs spécificités respectives. À Ouala, les scories de fer, les poteries entières et les tessons de poterie rappellent l'exploitation de la métallurgie du fer. Sur les sites du mont Ikoundou, les briques et les charbons de bois qui accompagnent les scories de fer indiquent l'existence d'activités de construction et de combustion. Les sites de Mbomo I, Mbomo II, Elarmintang, Akoltang et Nkolayop ont des structures de four, des tuyères et de la poterie, en plus des scories de fer. Ces témoins symbolisent vraisemblablement une utilisation plus avancée du fer. À Méli I, Méli II, il n'y a que les scories de fer qui confirment la présence d'une activité métallurgique.

2.3. Âge incertain

Les poteries et les coquillages montrent une occupation humaine ancienne dans ces régions. Mais, ces sites ont une attribution culturelle incertaine qui relève la difficulté à identifier la culture responsable des vestiges, car ils sont susceptibles de provenir de populations néolithiques, d'Âge du fer ou de périodes subactuelles. Le nombre élevé de tessons de poterie et de poteries entières remémore une occupation humaine importante ou une utilisation intensive des sites.



(Carte réalisée par M. Matoumba en 2023 à partir des données extraites des Mémoires de Maîtrise des étudiants de l'Université Omar Bongo)

Carte 1. Sites archéologiques découverts par les étudiants l'université du Gabon (1984-2010)

3. Les sites qui ont dévoilé deux cultures

Soixante-neuf sites archéologiques ont révélé la présence d'au moins deux cultures : 40 sites ont des niveaux paléolithiques et d'Âge incertain; 16 sites ont des témoins du Paléolithique et du Néolithique; 12 sites ont des témoins paléolithiques et d'Âge du fer; 1 site contient des témoins du Néolithique et un autre d'époque incertaine.

3.1. Paléolithique/Néolithique

Répartis dans les provinces de la Ngounié, de la Nyanga et du Woleu-Ntem, ces sites recèlent des pierres taillées et des pierres polies. Ils se caractérisent par une variété d'outils sur galets composés de rabots, racloirs, grattoirs, burins, galets aménagés, hachereaux, haches taillées, pics, bifaces, pièces cordiformes, ciseaux, pièces bifaciales, core-axes, pointes bifaciales; d'outils sur éclats comme les grattoirs, les racloirs, les tranchets, les pointes, les perçoirs, les éclats retouchés, les lames retouchées, etc. Les polissoirs, les haches polies, les herminettes et les pièces polies indéterminées constituent les témoins privilégiés d'une activité humaine de polissage dans ces sites. Les vestiges du Paléolithique et du Néolithique laissent entendre que ces sites ont été utilisés pendant une longue période.

3.2. Paléolithique/Âge incertain

Les pierres taillées qui renvoient au Paléolithique laissent penser à une occupation humaine préhistorique très ancienne dans ces régions. La diversité des outils mentionnés par les auteurs, tel que les choppers, rabots, grattoirs, racloirs, burins, etc., autorisent d'envisager une évolution technologique au fil du temps. Les pièces bifaciales et les bifaces représentent probablement des étapes avancées dans la production d'outils.

Les poteries entières et les tessons de poterie indiquent l'existence de communautés qui ont développé des compétences en céramique au cours du Néolithique, de l'Âge du fer ou des périodes subactuelles. Cette poterie était probablement liée à des activités de cuisson, de stockage ou à des pratiques cérémonielles.

Les variations dans le nombre et le type d'artefacts entre les différentes provinces semblent traduire des différences culturelles ou de mode de vie entre les régions. La présence de matrices de débitage et de nucléus plus marquée dans certains sites pourrait signifier que ces endroits ont été utilisés pour produire des outils; constituant alors des ateliers de production.

3.3. Paléolithique/Âge du fer

Les vestiges, attribuables au Paléolithique et à l'Âge du fer, indiquent une occupation humaine sur une longue période de ces sites qui pourraient alors receler des vestiges d'époques intermédiaires. Les différents types d'outils en pierres taillées comme les galets aménagés, les rabots, les grattoirs, les racloirs, les burins, les hachereaux, les haches taillées, etc., configurent des sites où les hommes fabriquaient des outils. Les scories de fer indiquent l'utilisation du fer liée à des activités de métallurgie ou à l'utilisation d'objets en fer. Dans certains sites, les activités de fabrication de céramique et la possibilité de développement de compétences céramiques par la population locale transparaissent au travers de la présence de la poterie. Les pointes, les bifaces indiquent que les populations locales étaient probablement impliquées dans des activités de chasse. Les objets tels que les pilons, les pierres à cupules, les polissoirs, les haches polies, les herminettes, etc., donnent à penser que les sites étaient utilisés pour des activités domestiques et artisanales. La présence de vestiges attribuables à différentes cultures dans le même site peut indiquer des contacts et des échanges culturels entre différentes populations. Les sites situés près des lacs (Lac Bleu I et Lac Bleu II, III, IV) ont probablement eu une importance particulière dans l'occupation humaine, en raison des ressources disponibles. La grande diversité d'outils et d'objets matérialise le fait que les sites étaient utilisés pour un large éventail d'activités humaines, telles que la fabrication d'outils, la chasse, la pêche, la poterie, etc.

4. Les sites qui ont découvert trois cultures

Dix sites archéologiques ont hébergé au moins trois cultures, à savoir le Paléolithique, le Néolithique et une époque incertaine pour neuf d'entre eux; le Paléolithique, le Néolithique et l'Âge du fer pour le dernier.

4.1. Paléolithique/Néolithique/Âge incertain

Ces sites ont été occupés par différentes cultures au cours de l'histoire, comprenant des périodes du Paléolithique, du Néolithique, ainsi que des âges incertains. Ces périodes sont attestées par des pierres taillées, des pierres polies, des poteries, des tuyères, des tessons de poterie, des briques, des scories de fer, etc. Les activités liées à la taille de la pierre des premières périodes du Paléolithique sont mises en évidence par la présence d'outils sur galets que sont les galets aménagés, les rabots, les rabots-grattoirs, les rabots-racloirs, les grattoirs, les racloirs, les burins, les hachereaux, les haches taillées, les pics, etc. Quant aux périodes les plus récentes du Paléolithique, elles sont envisagées grâce à l'existence d'outils bifaciaux moins lourds tels que les pièces bifaciales, les core-axes, les pointes; des outils sur éclats ou lames constitués de grattoirs, racloirs, denticulés, bifaces, pièces cordiformes, ciseaux, burins, tranchets, pointes, perçoirs, etc. Le Néolithique transparaît grâce aux pratiques de polissage dont les témoins oculaires sont les haches polies, les herminettes, les pièces polies indéterminées. Les Âges incertains sont marqués par la présence de poteries entières et de fragments de poterie qui indique l'utilisation de la poterie dans ces cultures. Certains sites, comme Atsitsele (P. Nsoure, 2000) et Lac Bleu III, présentent un nombre plus élevé de vestiges par rapport à d'autres. Cette distinction peut être perçue comme une plus grande densité d'occupation humaine ou l'existence d'activités spécifiques en ces lieux.

4.2. Paléolithique/Néolithique/Âge du fer

Les sites Lac Bleu IV et V situés (province de Ngounié) présentent des vestiges archéologiques qui sous-entendent une occupation humaine sur une période étendue allant du Paléolithique au Néolithique et à l'Âge du fer. Les pierres taillées, les pierres polies, les scories de fer et les tuyères insinuent une variété d'activités comme la taille d'outils, le polissage de pierres et la métallurgie. Les sites ont été probablement des lieux de production d'outils durant plusieurs périodes anciennes. Au paléolithique ancien ou moyen, des choppers, rabots, grattoirs, racloirs, burins, hachereaux, haches taillées, pics, bifaces, y ont été taillés. Au Paléolithique récent, des éclats bruts, des éclats retouchés, des lames retouchées, des éclats fragmentés, core-axes, pointes, tranchets et perçoirs attestent des activités de production et d'utilisation d'outils. Des poteries entières, des tessons de poterie, des fragments de tuyères et des scories de fer relèvent des pratiques artisanales liées à la cuisson

de poteries et à la métallurgie. La quantité et la variété des vestiges de ces sites induisent une occupation humaine significative et probablement une intensité d'utilisation de l'environnement à des fins diverses.

Conclusion

[La carte interactive des sites archéologiques](#) établie dans cette note est pertinente dans la mesure où elle peut constituer un outil indispensable susceptible de faciliter l'évaluation du potentiel archéologique des régions du Gabon convoquées, aussi bien à destination des chercheurs que des aménageurs. La diversité des vestiges et des cultures relevées dans les différents sites souligne l'importance de conduire des recherches archéologiques pour mieux comprendre l'histoire ancienne des régions et les interactions entre les différentes populations qui les ont occupées. Les concentrations élevées d'outils taillés, d'outils polis, de poteries, de scories de fer, traduisant l'existence d'une seule ou de plusieurs cultures matérielles sur un site, figurent potentiellement des occupations stables et des échanges culturels ou commerciaux entre les communautés locales et éventuellement d'autres régions qui pourraient susciter l'intérêt des archéologues pour mener des fouilles afin de mieux comprendre l'histoire et les cultures anciennes de ces endroits. Des datations plus précises sont nécessaires pour établir l'âge exact de ces vestiges.

Bibliographie

- ASSOKO NDONG, A. (1988). *Essai d'une approche ethno-archéologique sur la métallurgie du fer dans la province du Woleu-Ntem, Mémoire de maîtrise*. Université Omar Bongo.
- KOGOU MBOULA, H. (1985). *Inventaire des sites archéologiques dans le Département de la Lébombi-Léyou (Moanda), Haut-Ogooué, Mémoire de maîtrise*. Université Omar Bongo.
- MATOUMBA, M. (2000). *Aux origines de Doudeoussou et ses environs (sud de Tchibanga, Mémoire de maîtrise, Université Omar Bongo*.
- MBINA, W. (1999). *Recherches archéologiques dans la région de Mounana, Mémoire de Maîtrise*. Université Omar Bongo.
- MOUITY, S. P. (2006). *Recherches archéologiques autour du Lac bleu de Mouila, Mémoire de Maîtrise*. Université Omar Bongo.
- MOUSSOUNDA, F. C. (2004). *Peuplement préhistorique dans la région Est de Tchibanga, Université Omar Bongo, Mémoire de maîtrise*.
- NSOURE, P. (2000). *Recherches archéologiques dans le département de la Léconi-Lekori (province du Haut-Ogooué, Mémoire de Maîtrise, Université Omar Bongo*.
- NTOUTOUME, M. B. A. (2007). *La préhistoire de la moyenne vallée de l'Okano et du district de Sam, Mémoire de Maîtrise*. Université Omar Bongo.
- RIGHOU, I. N. (2007). La recherche archéologique à l'université Omar Bongo (1984-2006) : contribution Des étudiants. *Les Cahiers d'Histoire et Archéologie*, 9, 10–19.

RIGHOU, N. I. (1990). *La matière première dans l'industrie lithique préhistorique de la Ngounié et de la Nyanga, Mémoire de Maîtrise*. Université Omar Bongo.

Recommandations aux auteurs

Les fiches techniques, les articles de vulgarisation, les comptes rendus de lecture, les annonces d'événements scientifiques, les résumés d'interventions scientifiques dans les colloques ou congrès, les résumés de nouvelles avancées scientifiques, etc. soumis au Bulletin des Sociétés Anciennes et contemporaines doivent respecter les règles suivantes :

- Le texte ne doit pas compter plus de 3000 mots (titre, notes de bas de page, bibliographie et espaces compris).
- Le texte doit être formaté en Garamond 12 pt, interligne simple.
- Le texte doit compter quatre images et/ou tableaux au maximum.
- Les sources historiques doivent être insérées en note de bas de page dans le texte principal.
- Les fiches techniques et les articles de vulgarisation doivent comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

Soumission

Les contributions doivent être envoyées en version électronique uniquement à l'adresse suivante :

- bulsac.irshgabon@gmail.com

Évaluation

- Chaque article sera soumis à la révision anonyme de deux relecteurs. En cas de rapports contradictoires, un troisième relecteur sera sollicité.
- Les auteurs des articles retenus devront fournir dans un délai d'une semaine, après réception des avis d'acceptation, une version corrigée selon les indications des relecteurs, en cas d'acceptation des remarques et suggestions éventuelles.

Appel à contribution BULSAC n°8

Le Bulletin des Sociétés Anciennes et Contemporaines (BULSAC) publiera son huitième numéro en décembre 2023.

BULSAC valorise et promeut les travaux et les publications en histoire, en archéologie et en sciences connexes sous forme de fiches techniques, d'articles de vulgarisation, de comptes rendus de lecture, d'annonces d'événements scientifiques, de résumés d'interventions scientifiques dans les colloques ou congrès, de résumés de nouvelles avancées scientifiques, etc.

Les contributeurs intéressés par la prochaine livraison du BULSAC doivent envoyer leurs propositions d'articles par e-mail à l'adresse suivante : bulsac.irshgabon@gmail.com.